

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Moyen pour une commune de contrôler l'aménagement d'un vide sanitaire
Urbanisme / Construction. Exercice du droit de préemption urbain sur les aliénations par adjudication
Urbanisme / Construction. Caractéristiques des voies de circulation à créer par un projet de lotissement
- 8 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Conflit de juridictions. Compétence pour connaître du divorce : appréciation de la « résidence habituelle » du demandeur
- 9 ENTREPRISE**
Liquidation judiciaire. Déduction de la TVA grevant les dépenses engagées par une société en liquidation pour mettre fin à son exploitation
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Donation. Illicéité de la révocation d'une donation ayant pour cause la volonté d'éviter la réunion fictive des biens acquis en remploi
- 11 FISCAL**
Impôts et taxes. Principales dispositions de la seconde loi de finances rectificative pour 2022
- 13 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Insuffisance de la preuve des explications données par le notaire sur le montant final de l'indemnité de réduction

À LA Une

Vente de l'usufruit de droits sociaux : quel droit d'enregistrement appliquer ?

Lors de la cession de droits sociaux, le coût fiscal de l'opération est un point important, requérant toute la vigilance du responsable de l'opération, du rédacteur de l'acte de cession et du collecteur de l'impôt. Si l'article 726 du CGI fixe les taux des droits d'enregistrement, l'hypothèse de la cession de l'usufruit n'est pas envisagée par ces dispositions et ne fait pas non plus l'objet d'une doctrine fiscale. C'est pourquoi l'arrêt publié de la Cour de cassation du 30 novembre 2022 est bienvenu pour éclairer les praticiens sur cette question.

> LIRE P. 1